

CRPE Admission

Toutes les épreuves du concours niveau Master

Michèle GUILLEMINOT

Ouvrage dirigé par Laurence BRUNEL



Sommaire

INTRODUCTION	15
1. Préparer l'oral du CRPE	15
2. Les dernières lois en vigueur	15
3. Le « choc des savoirs »	16
4. La circulaire de rentrée	16
5. Le professeur des écoles.....	17
Un emploi du temps chargé.....	18
Compétences requises.....	18
La formation et les diplômes (bac + 5)	19
6. Le résumé des épreuves du CRPE.....	19
3 épreuves d'admissibilité	19
2 ou 3 épreuves d'admission	20
7. Les épreuves d'admission	21
8. Le concours réformé	22

PARTIE I

Méthodologie générale et théorie.....23

1 Conseils généraux	25
1. Modalités de l'épreuve	25
2. Attentes du jury	27
3. Quelques définitions à connaître	28

2	Programmes de l'école.....	35
	1. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (SCCC) 35	
	2. La maternelle : cycle 1.....	40
	Attendus par âge – Programme cycle 1 (Maternelle).....	40
	Programme EVAR pour le cycle 1.....	44
	Maths : cycle 1.....	46
	3. EVAR.....	51
	4. EDD et EMI	52
	5. Français.....	54
	Au cycle 2.....	54
	Au cycle 3.....	59
	6. Mathématiques	66
	Au cycle 2.....	66
	Au cycle 3.....	72
	7. EPS.....	74
	8. Croisements entre enseignements (cycles 2 et 3)	78
	Français.....	78
	Mathématiques.....	79
	EPS	79
3	Prérequis pédagogiques et didactiques	81
	1. Quelques définitions.....	81
	2. Construire des séances pédagogiques équilibrées.....	82
	Différence entre séance et séquence pédagogiques.....	82
	Conception d'une séquence (ou unité, module...) d'apprentissage	83
	Exemple de séquence d'apprentissage.....	84
	Conception d'une séance.....	85
	3. Évaluations formative, formatrice, sommative : mode d'emploi.....	87
	4. Principes généraux pour une séance d'apprentissage.....	87
	Ce que ne doit pas être une séance de classe.....	87
	Les qualités d'une séance de classe	88
	Ce qu'est une séance.....	88

5. Démarches pour mettre en place une situation d'apprentissage dans sa séance.....	89
La démarche déductive.....	89
La démarche inductive.....	89
La démarche analogique.....	90
Démarche déductive ou inductive ?.....	91
La méthode explicite.....	92
6. Méthodes pédagogiques	92
La méthode expositive, transmissive ou magistrale.....	93
La méthode démonstrative.....	93
La méthode interrogative ou maïeutique.....	93
La méthode active ou de découverte.....	93
La méthode expérimentielle ou expérimentale.....	94
7. Le statut de l'erreur	94
Erreurs relevant de la compréhension des consignes.....	95
Erreurs résultant d'un mauvais décodage des règles du contrat didactique	95
Erreurs témoignant des représentations notionnelles des élèves	95
Erreurs liées à la nature des opérations intellectuelles	95
Erreurs provenant des démarches adoptées par les élèves.....	95
Erreurs dues à une surcharge cognitive.....	96
Erreurs liées au fait que les élèves ne font pas le rapprochement entre des outils déjà utilisés dans une discipline et ceux qui sont requis pour une autre discipline.....	96
Erreurs résultant de la complexité propre du contenu.....	96
8. Programmations, progressions et progressivité.....	97
Exemples de programmation de cycle, programmation et progression annuelles.....	98
Programmations.....	98
9. Didactique	100
En résumé.....	101
Pour conclure.....	101
4 Développement et psychologie de l'enfant	102
1. Bref historique de la notion d'enfant et d'enfance	102
Définition du terme « enfance ».....	102
Les représentations de l'enfant.....	102
De la pédagogie à la psychologie.....	103

2. Approche de la psychologie.....	106
Quelques définitions évolutives.....	106
La psychologie de l'éducation.....	106
3. La psychologie du développement.....	107
Que signifie la psychologie du développement ?	107
Quelle est l'utilité de la psychologie du développement humain ?.....	108
4. La psychologie des apprentissages et courants pédagogiques.....	108
Psychologie des apprentissages et approches.....	109
Le béhaviorisme (ou comportementalisme).....	109
Le cognitivisme (ou rationalisme).....	109
Le constructivisme.....	110
Le socioconstructivisme proposé par Lev S. Vygotski.....	110
Le connectivisme, développé par George Siemens et Stephen Downes.....	110
Courants pédagogiques.....	110
5. Théoriciens du développement de l'enfant	111
Les béhavioristes.....	111
Les psychanalystes.....	112
Les théoriciens de l'attachement.....	115
Les théoriciens avec une vision plus globale du développement de l'enfant	116
Les constructivistes.....	117
Les socioconstructivistes.....	118
Les neuroscientifiques.....	119
Les pédagogues marquants	122
Pour conclure.....	123
6. Le développement de l'enfant	124
Le développement moteur	124
Le développement psychomoteur.....	125
Le développement psychosocial.....	132
Le développement affectif et social.....	135
7. Tableaux du développement affectif et moteur de l'enfant	136
5 Connaissance du système éducatif	142
1. Histoire de l'institution scolaire	142
Particularité de l'école maternelle : son histoire	143

2. Les principes essentiels du système éducatif français	144
Les principes fondateurs de l'école française	144
Les grands principes de l'éducation.....	145
3. Les valeurs et les emblèmes de la République.....	150
Les valeurs de la République	150
Les emblèmes de la République.....	150
4. L'organisation du système scolaire.....	154
Le code de l'éducation	154
Les domaines de compétence.....	154
5. L'école et son fonctionnement	156
Le cadre juridique.....	156
Qui peut intervenir dans une école ?	156
Les cycles	157
Les conseils.....	158
Les projets.....	160
6. Les dispositifs spécifiques d'aide aux élèves et classes spécialisées.....	165
Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE).....	165
Le projet d'accueil individualisé (PAI).....	166
Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP).....	166
Les stages de remise à niveau.....	167
Les activités pédagogiques complémentaires (APC)	168
Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)	168
Les classes spécialisées.....	170
Les dispositifs particuliers : ZEP, Éclair, RRS et REP+	173
L'accueil des enfants en situation de handicap.....	175
7. Statuts, droits et devoirs des enseignants.....	181
Les statuts.....	181
Les droits	181
Les obligations.....	184
Les responsabilités	186
8. Les partenaires de l'école	187
La communauté éducative.....	187
Les parents.....	187
La coéducation	192
Les élèves.....	193

Les partenaires.....	193
Les intervenants extérieurs	194
9. Le référentiel de compétences du PE.....	196
10. Surveillance et sécurité des élèves.....	203
Surveillance des élèves dans les écoles.....	203
Sécurité des élèves.....	206
Sécurité et déplacements des élèves	206
Cas où l'institution scolaire n'a pas d'obligation de surveillance.....	206
Vigilance concernant la sécurité des locaux, matériels, espaces utilisés par les élèves	207
Marche à suivre en cas d'accident.....	207
Les niveaux Vigipirate	208
Sécurité et sorties scolaires	209
Sécurité et EPS.....	211
L'encadrement lors des sorties	213
11. Punition et sanctions.....	214
Quelques principes généraux	215
Ce qui n'est pas admis	216
Les réprimandes.....	216
Les exclusions	217
Les privations de droits.....	217
Les réparations.....	217
Annexe au règlement intérieur de l'école	218
12. Le système scolaire en Europe	219

PARTIE II

Mise en pratique - Première épreuve : la leçon.....221

1 Français.....	223
1. Méthodologie.....	223
Les supports	223
Les attentes du jury.....	224
Les programmes.....	225
Une séance ou leçon	225
L'entretien.....	227

2. Exemple d'une séance-leçon type	229
3. Exercices pour s'entraîner	231
GS	231
CM1.....	235
CE1.....	239
CE2	241
4. Sujets corrigés.....	244
Épreuve de leçon de français, Nice 2026 – Sujet C.....	244
Éléments de réponse.....	247
Épreuve de leçon de français, Nice 2026 – Sujet E	253
Éléments de réponse.....	256
Épreuve de leçon de français, Nice 2026 – Sujet I.....	263
Éléments de réponse.....	266
Épreuve de leçon de français, Lille 2025.....	273
Éléments de réponse.....	278
Épreuve de leçon de français, Aix-Marseille 2024.....	281
Éléments de réponse.....	285
2 Mathématiques	288
1. Méthodologie.....	288
La séance	288
L'entretien.....	289
2. Sujets corrigés	290
Épreuve de leçon de mathématiques, Nice 2026 – Sujet D	290
Éléments de réponse.....	295
Épreuve de leçon de mathématiques, Nice 2026 – Sujet F.....	301
Éléments de réponse.....	306
Épreuve de leçon de mathématiques, Nice 2026 – Sujet B.....	312
Éléments de réponse.....	316
Épreuve de leçon de mathématiques, Lille 2024.....	322
Éléments de réponse.....	327
Épreuve de leçon de mathématiques, Lorraine 2022.....	333
Éléments de réponse.....	344

PARTIE III

Mise en pratique - Deuxième épreuve : l'entretien.....347

1 Première partie de l'épreuve : EPS349

1. Méthodologie.....349

Clarification des objectifs et des enjeux de l'EPS349

Construire une unité (module) d'apprentissage351

La situation de référence.....352

2. Exemple d'une séance-type en EPS353

3. Exemples de sujets et leurs corrigés355

Thème : adapter ses déplacements à différents types d'environnement. PS/MS..355

Thème : jeux sportifs collectifs. CM1.....359

Thème : la course longue/en durée au cycle 1. GS362

Thème : la natation au cycle 3. La poussée ventrale. CM2365

Thème : les activités athlétiques. Cycle 1.....369

4. Exercices pour s'entraîner373

Thème : jeux sportifs collectifs. CM2.....373

Thème : natation. CP374

Thème : activités athlétiques. Course de relais. CM2376

Thème : activité physique artistique. Danse. CE1.....378

Thème : activité physique artistique. Danse. GS.....380

Thème : jeux collectifs. PS.....383

5. Sujet corrigé386

Sujet d'EPS, Nice 2025.....386

Annexes387

Éléments de réponse.....388

Sujet d'EPS392

Éléments de réponse.....392

2 Deuxième partie de l'épreuve : motivation et mises en situation professionnelle.....396

1. Entretien de motivation : préparation et conseils396

Principes de communication et connaissance de soi.....397

Autres conseils.....401

Répondre aux questions.....403

2. Questions possibles sur la connaissance du système éducatif et les situations professionnelles.....405

Thème : La sécurité des élèves	406
Thème : La surveillance	409
Thème : L'encadrement.....	412
Thème : Les sorties.....	415
Thème : Les leçons et les devoirs.....	416
Thème : L'évaluation	419
Thème : La pédagogie.....	421
Thème : La vie de classe et de l'école.....	425
Thème : Les sanctions et punitions.....	428
Thème : Les parents.....	431
Thème : La laïcité	434
Thème : Les rythmes scolaires.....	438
Questions diverses.....	443
Autres sujets.....	446

3. Sujet corrigé451

Situations proposées en CSE.....	451
Éléments de réponse.....	451

ANNEXES.....455

Annexe 1. Charte de la laïcité à l'école455

Annexe 2. Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques.....456

Annexe 3. Modèle de fiche individuelle de renseignement.....474

Annexe 4. Affichages et documents obligatoires.....476

Annexe 5. Sigles et acronymes de l'Éducation nationale478

BIBLIOGRAPHIE.....485

« Préparer une leçon, un cours, une séquence de formation, c'est concevoir un dispositif pédagogique capable de motiver ceux qui doivent apprendre, c'est présenter des contenus rigoureux, permettre leur appropriation progressive, prévoir les évaluations nécessaires, organiser les systèmes de recours pour ceux qui sont en difficulté ou en échec. Bref, préparer une leçon, c'est se situer délibérément du côté de celui qui apprend et préparer le chemin de son apprentissage. C'est interroger les savoirs pour trouver les moyens de les rendre accessibles. C'est travailler à impliquer ceux qui apprennent car sans leur aide, leur participation active, la mobilisation de leur intelligence, le projet est condamné par avance. »

Alain Rieunier



Introduction

1. Préparer l'oral du CRPE

« Devenir enseignant, c'est exercer un métier passionnant et exigeant. Celui de participer à la construction de la société en transmettant son savoir et en valorisant les compétences des élèves. Être enseignant offre la possibilité de se renouveler chaque jour et d'être acteur d'un système éducatif en évolution.

S'adapter au profil de chaque élève, pour lui permettre de développer son potentiel et lui transmettre les valeurs de citoyenneté ; faire évoluer ses cours grâce au numérique et en actualisant ses propres connaissances », ministère de l'Éducation nationale dans sa lettre « Devenir enseignant ».

Guidé par l'ambition de favoriser la réussite scolaire des élèves dont il a la responsabilité, l'enseignant doit mobiliser des compétences didactiques et pédagogiques dans l'enseignement d'une ou plusieurs disciplines, mais également relationnelles. C'est aussi un métier qui permet de concilier vie professionnelle et vie personnelle. C'est avant tout un métier valorisant, dont la mission première est de développer le potentiel de chaque élève, afin de lui fournir les clés nécessaires pour réussir son parcours scolaire, lui donner le goût d'apprendre tout au long de sa vie et de penser par lui-même.

En incarnant les valeurs de l'école républicaine, l'enseignant endosse une autre responsabilité : celle de passeur de ses principes fondateurs, en particulier la laïcité et l'égalité. À travers son enseignement, il permet aux élèves de faire l'apprentissage du vivre ensemble pour devenir des citoyens capables de s'intégrer dans une société démocratique et de respecter les valeurs de la République.

2. Les dernières lois en vigueur

- **Loi Peillon (2013)** : loi de refondation de l'école de la République, elle a réaffirmé l'importance de l'école maternelle, introduit de nouveaux rythmes scolaires, et mis en place le Conseil supérieur des programmes. Les nouveaux programmes ont été créés et mis en application.
- **Loi pour une école de la confiance (2019)** : initiée par Jean-Michel Blanquer, cette loi vise à renforcer la confiance dans le système éducatif français. Elle inclut des mesures telles que l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, la création des

Introduction

établissements publics locaux d'enseignement international (EPLI), et le développement de l'école inclusive pour mieux intégrer les élèves en situation de handicap.

- **Le « choc des savoirs » (2024)** : initiative lancée par Gabriel Attal, ministre de l'Éducation nationale, pour améliorer significativement le niveau des élèves en France.

3. Le « choc des savoirs »

Mis en place dès la rentrée 2024, il propose une nouvelle série de mesures visant à élever le niveau de l'école.

Elles portent notamment sur :

- le redoublement, en laissant le dernier mot aux professeurs ;
- la réforme des programmes, avec en particulier l'adoption de la méthode de Singapour pour les mathématiques ;
- le brevet, dont le caractère obligatoire pour passer au lycée est réaffirmé ;
- la transparence sur les notes, avec la suppression des correctifs académiques pour les épreuves du brevet dès cette année ;
- la mise en place de groupes de niveau en français et en mathématiques au collège. Ces groupes seront la règle, le cours en classe entière devenant l'exception encadrée au moins sur les trois quarts de l'année. Les élèves pourront changer de groupe pendant l'année scolaire en fonction de leur évolution.

Le texte officiel est paru au *Journal officiel* le 17 mars 2024.

4. La circulaire de rentrée

C'est le document de référence, le cadre qui définit les priorités de la politique éducative du gouvernement.

Elle fixe les grandes orientations pour l'année scolaire à venir et cadre le travail des équipes. La circulaire de rentrée 2026 présente les priorités de l'année scolaire 2026-2027. La rentrée 2026 ne sera pas celle de nouvelles réformes structurelles, mais verra la consolidation des réformes engagées autour du cœur des missions de l'École : instruire et protéger.

« Notre action pédagogique doit être principalement concentrée sur la maîtrise de ces deux conventions sociales "premières" qui rendent possibles toutes les autres : le langage et le raisonnement scientifique. En deuxième lieu, ces deux priorités pédagogiques absolues viendront nourrir une nécessité éducative : celle de l'amélioration du climat scolaire, trop souvent réduit à sa seule dimension pathogène, et de la protection de nos élèves. En troisième et dernier lieu, notre institution ne peut prétendre prendre soin des élèves si elle ne prend pas soin de ses personnels » (Le ministre de l'Éducation nationale le 7 mai 2026 dans la circulaire de rentrée)

5. Le professeur des écoles

Quel que soit le niveau d'enseignement dans lequel il donne cours, quelles que soient les conditions (pas toujours faciles) dans lesquelles il travaille, le professeur des écoles exerce un des métiers les plus fondamentaux et les plus formidables qui soient. Il joue un rôle essentiel dans le développement de l'enfant, dans sa vie affective et la construction de son savoir. Il est présent auprès d'enfants de deux à onze ans, les accompagnant dans leur parcours scolaire jusqu'à leur entrée au collège. Il fait partie d'un corps professionnel de 850 000 enseignants du premier et second degré pour environ 6 370 800 élèves dans le premier degré (2023).

Dans sa classe, à travers les dispositifs qu'il a préparés, il amène chacun de ses élèves à construire de nouveaux savoirs, savoir-faire et savoir-être. Il crée pour ce faire une relation personnelle et positive avec chaque élève qui lui est confié, et il nourrit un intérêt pour l'apprentissage et pour les notions et démarches de chaque discipline enseignée.

Le professeur des écoles mène son action dans une école. Il en est acteur, participe à sa vie, collabore avec des collègues, avec les parents, etc. En dehors de l'école, les enseignants tissent des relations professionnelles avec une série de partenaires extérieurs. Chaque enseignant maîtrise toutes les matières qu'il enseigne. Comme la langue française est le vecteur de tout message d'enseignement et de tout processus d'apprentissage, il possède une bonne connaissance de la langue écrite et orale.

L'enseignant d'aujourd'hui est un professionnel de l'apprentissage. Pour pratiquer pleinement son métier à la fois riche et exigeant, il doit pouvoir s'appuyer sur la maîtrise de nombreux savoirs disciplinaires et interdisciplinaires ainsi que sur d'importantes compétences, notamment dans la conception de dispositifs d'enseignement. Il doit également être capable de s'adapter aux publics scolaires.

Ses compétences : enseigner, écouter, transmettre, respecter.

Sa formation : un master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation), puis un passage obligé par le CRPE (concours de recrutement de professeurs des écoles).

Instruire les enfants et commencer à leur donner des méthodes d'acquisition des connaissances : c'est l'affaire du professeur des écoles. Véritable généraliste de l'enseignement, il prend en charge plusieurs disciplines à la fois, de la maternelle au CM2.

Apprendre à lire, écrire, compter, respecter autrui : un verbe pour dicter notre mission, « apprendre » ; trois autres pour indiquer notre programme, « lire, écrire, compter » et un autre pour notre engagement, « respecter autrui ».

Introduction

De la **petite section au CM2**, le professeur des écoles suit un programme scolaire défini par le ministère de l'Éducation nationale.

En **maternelle** avec l'apprentissage de la socialisation et le respect des règles, l'enfant est initié aux lettres et aux chiffres.

À l'**école élémentaire**, l'enseignant met l'accent sur les leçons de français et de calcul pour le préparer à l'entrée au collège. Cinq autres matières constituent les apprentissages de base : sciences et technologie, histoire-géographie, éducation civique, éducation artistique et éducation physique et sportive. Toutefois, le professeur dispose d'une certaine liberté pour organiser ses cours ainsi que les différentes activités intellectuelles, artistiques et sportives.

Un emploi du temps chargé

D'une école à l'autre, les emplois du temps sont variables dans l'organisation de la journée, mais le nombre d'heures consacrées à chaque discipline reste identique. Ainsi, le professeur des écoles doit assurer chaque semaine 24 heures d'enseignement et 3 heures sont consacrées aux réunions institutionnelles. Mais là ne s'arrête pas sa tâche : il reste 10 heures (c'est le temps de travail qu'il doit exécuter) au professeur des écoles pour la préparation de son enseignement.

En élémentaire, préparer les cours et corriger les devoirs demande beaucoup de temps, surtout quand on débute. L'aide aux élèves en difficulté constitue un énorme travail de différenciation, mais également des temps de réunion, d'échanges avec le personnel spécialisé et les collègues, et d'entretien avec les parents.

Compétences requises

De l'énergie à revendre... et l'amour de ce métier !

La fonction de professeur des écoles exige de nombreuses qualités : rigueur, patience, sens de l'écoute et autorité naturelle, pour ne citer que les plus importantes. De plus, enseigner toutes les matières dans une même semaine, du français à la peinture, demande une énergie redoublée, une bonne santé ainsi qu'une certaine culture générale !

Pédagogie et adaptabilité : en maternelle comme en école élémentaire, il faut savoir capter l'attention des enfants, et s'adapter en permanence aux élèves en présence, mais aussi au public côtoyé, parents et autres enseignants.

Former une équipe qui s'épaula et se soutient offre la possibilité d'échanges fructueux.

Donner et redonner les consignes, gérer les tensions, les disputes et les caprices, outre les apprentissages, fait partie du programme quotidien.

Si le métier se révèle fatigant physiquement et nerveusement, guider les premiers pas des élèves dans la vie peut aussi procurer de grandes satisfactions.

Si la transmission des savoir-faire et des savoir-être prime, la dimension sociale est aussi très forte.

La formation et les diplômes (bac + 5)

Depuis 2009, la formation des professeurs des écoles s'inscrit dans un parcours universitaire sanctionné par un master 2 préparant aux métiers de l'enseignement et de la formation (bac + 5).

Ce master ou tout diplôme de niveau bac + 5 donne accès au nouveau concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE). Deux attestations sont par ailleurs obligatoires : secourisme (PSC1) et natation (certificat d'aptitude à nager 50 mètres).

Les INSPÉ (instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation) ont pour mission d'assurer la formation des enseignantes et enseignants et des CPE, ainsi que leur préparation aux concours de l'Éducation nationale. Ces instituts organisent – avec les composantes, l'UHA et le Rectorat – et assurent les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation, des personnels enseignants et d'éducation stagiaires, de la licence au master, dans le cadre des orientations définies par l'État.

6. Le résumé des épreuves du CRPE

Concours actuel au niveau Master (accessible aux candidats qui sont éligibles selon les conditions actuelles)

C'est l'arrêté du 25 janvier 2021, paru au *Journal officiel* du 29 janvier 2021, qui fixe les modalités d'organisation du CRPE.

Pour le(s) futur(s) concours, il faudra se référer au site du ministère.

3 épreuves d'admissibilité

1. Une épreuve écrite disciplinaire en français. *Durée : 3 heures, coefficient 1.*
2. Une épreuve écrite disciplinaire en mathématiques. *Durée : 3 heures, coefficient 1.*

Ces deux premières épreuves sont essentiellement centrées sur le notionnel.

Introduction

3. Une épreuve dite d'application permettant d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente. Le candidat aura à choisir un sujet parmi trois domaines (Sciences et technologies, Histoire-géographie-enseignement moral et civique ou Arts). *Durée : 3 heures, coefficient 1.*

2 ou 3 épreuves d'admission

1. Une première épreuve orale intitulée **leçon** ayant pour objet la conception et la présentation d'une séance d'enseignement et permettant d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. La leçon porte sur **le français et les mathématiques** avec à chaque fois 10 à 15 minutes d'exposé et 15 à 20 minutes d'entretien. *Durée : 1 heure (avec préparation de 2 heures), coefficient 4.*

2. Une deuxième épreuve orale d'entretien en deux parties :

- la première partie (30 minutes) est consacrée à **l'EPS**, la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant ;
- la deuxième partie, commune à tous les concours d'enseignement et d'éducation, consiste en une **épreuve d'entretien de motivation** divisée en deux séquences :
 - une première séquence est consacrée à **la présentation du candidat** : il y développe son aptitude à se projeter dans le métier de professeur, sa motivation. Elle doit également permettre au candidat de faire valoir son parcours et de valoriser ses travaux de recherche, les stages, l'engagement associatif... Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury,
 - la deuxième séquence de l'épreuve doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une **d'enseignement**, la seconde **en lien avec la vie scolaire**, d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier les valeurs de la République, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.), et faire connaître et partager ces exigences.

Il vous faut donc acquérir **des compétences** :

- en expression orale ;
- en connaissance du système éducatif ;
- en connaissance du développement de l'enfant ;
- sur le fonctionnement de l'école ;
- sur les valeurs de l'école ;
- sur les programmes scolaires ;
- sur la place du professeur d'école dans l'institution, son rôle, ses missions, ses obligations.

Ce programme est vaste, mais il va permettre d'évaluer la motivation du candidat à devenir un professeur des écoles : **a-t-il saisi toutes les implications que cela comporte et s'est-il procuré toutes les informations nécessaires à l'exercice de son futur métier ?**

7. Les épreuves d'admission

« II. – 1. Épreuve de leçon

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ; mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie). Coefficient 4. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

II. – 2. Épreuve d'entretien

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (trente minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

Le candidat dispose de trente minutes de préparation.

À partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Introduction

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- *s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;*
- *faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.*

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV.

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire » (arrêté du 25 janvier 2021).

8. Le concours réformé

- Pour accéder au CRPE, les nouveaux bacheliers pourront intégrer une licence mention « préparation au professorat des écoles » (LPPE) ou une licence disciplinaire autre.
- Le concours se déroule en deux parties : les épreuves d'admissibilité et les épreuves d'admission.
- Les deux épreuves d'admissibilité (à l'écrit) permettent de vérifier la maîtrise des savoirs fondamentaux.
- Les deux épreuves d'admission (à l'oral) consistent en un exposé disciplinaire en mathématiques ou en français où sera évaluée la capacité d'expression et de réflexion du candidat et en une épreuve consistant en un échange afin d'apprécier la motivation et la capacité du candidat à se projeter dans le métier et à transmettre et incarner les valeurs de la République.
- Les étudiants ayant suivi le cycle préparatoire (LPPE) seront dispensés de ces épreuves sous la double condition d'avoir atteint la L3 et réussi des tests en L1 et L2.
- Cette réforme a été mise en place dès la rentrée 2025, pour le CRPE 2026. Une période transitoire s'étalera jusqu'en 2027.
- En 2026, la licence L3 ouvrira à son tour.

PARTIE I

Méthodologie générale et théorie

❶	Conseils généraux	25
❷	Programmes de l'école	35
❸	Prérequis pédagogiques et didactiques	81
❹	Développement et psychologie de l'enfant ..	102
❺	Connaissance du système éducatif	142

1 Conseils généraux

1. Modalités de l'épreuve

Avant toute chose, et pendant cette année de préparation au concours, pensez à faire des stages pour recueillir un maximum d'exemples concrets et précis de situations de classes afin d'étayer et d'illustrer vos propos.

Construire et animer une leçon ou séance d'enseignement.

Un sujet dans chacun des domaines avec le niveau classe/cycle, la période ainsi que les notions/contenus de programme sont donnés.

Durée de préparation : 2 heures.

Les textes précisent : « À la suite des épreuves écrites de français et de mathématiques dont l'objectif est l'évaluation des connaissances et compétences disciplinaires, la leçon a pour ambition d'évaluer les compétences didactiques et pédagogiques des candidats. La leçon n'est donc pas un exposé disciplinaire, mais une épreuve pratique s'appuyant sur les connaissances didactiques et pédagogiques du candidat. Elle porte sur un sujet fourni par le jury pour un niveau scolaire donné. Le dossier ne saurait excéder 2 ou 3 pages A4, compte tenu du temps de préparation imparti et de la durée de l'épreuve. »

Exposé et entretien de 30 minutes par discipline.

Exposé, de 10 à 15 minutes : objectifs, contenus, démarches, supports, procédures d'évaluation.

Entretien, sur le temps restant : sur l'exposé et sur la progression de l'enseignement du français à l'école.

Il faut montrer votre :

- aptitude à mobiliser connaissances et compétences pour concevoir et organiser un enseignement au programme ;
- capacité à expliquer et justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

Il s'agit :

- d'articuler la notion selon les connaissances (didactique), la transmission (pédagogie) et le public précis ;
- d'avoir un regard critique sur le corpus proposé ;
- d'utiliser la documentation fournie :
 - les programmes : pour situer la séquence à présenter,
 - les manuels : des exemples de progressions, situations, problèmes et exercices,
 - les ouvrages théoriques : difficultés pédagogiques et didactiques des notions ;

Méthodologie générale et théorie

- de savoir analyser le sujet :
 - une notion est inscrite dans une chaîne des connaissances,
 - veiller à la gradation/progression et à la continuité des apprentissages,
 - les programmes et socles sont des guides/repères des textes,
 - considérer les difficultés et erreurs possibles chez les apprenants...

Dans votre (vos) séance(s) ou leçons, il faut :

- privilégier une démarche constructiviste ;
- acquérir des repères objectifs ;
- définir des objectifs précis : à la fin, les élèves doivent savoir... ;
- pour évaluer leurs réalisations : penser autonomie et initiative ;
- faire un choix d'exercices, selon les objectifs d'apprentissage, pour la formulation d'hypothèses par les élèves, puis vérification progressive et validation ;
- estimer les prérequis : évidence de continuité et connaissance des progressions/des programmes ; évaluation diagnostique (oral ou écrit) ;
- privilégier une évaluation formative, à la fin d'une ou plusieurs séances ;
- instaurer des « activités décrochées » si nécessaires, selon les difficultés ;
- une évaluation sommative à la fin, pour faire le bilan des acquis ;
- prévoir la possibilité d'une séance de remédiation ou « séance décrochée » après ;
- situer la connaissance ou compétence visée au regard du programme (continuité des apprentissages et niveau de la scolarité) ;
- préciser les supports, consignes et modalités de travail pour chaque situation (recherche individuelle, mise en commun, travail en groupe, etc.) ;
- alterner les recherches individuelles, le travail en groupe et le temps de synthèse collective (institutionnalisation, traces écrites) ;
- choisir les exercices adaptés et les modalités d'évaluation (selon ses choix pédagogiques, vérification du degré d'acquisition du nouveau savoir) ;
- les erreurs attendues et les remédiations à envisager ;
- cerner les difficultés épistémologiques (purement mathématiques et du français) ;
- cerner les difficultés didactiques (plan de la transmission ou enseignement).

Pour une séquence, prévoir 5 à 6 séances, avec des dominantes différentes : lecture, étude de la langue, oral, production d'écrits, et en mathématiques, géométrie, calcul, numération, problèmes...

Pour l'exposé, il faut :

- surveiller sa montre ! Il a été noté que les exposés étaient trop « courts » pour la majorité (moins de 10 minutes). Veillez donc à détailler la mise en situation des élèves : comment est-ce que vous allez mettre votre classe au travail ?
- gérer le stress : bien s'asseoir sur sa chaise, démarrer paisiblement, rester souriant, regarder tous les membres du jury et bien articuler ;

Conseils généraux

- si possible, tendre des « perches » au jury, pendant l'exposé, en sachant qu'il y a de bonnes chances pour qu'elles servent de questions ensuite (en citant un terme savant, qui fasse état des connaissances...). Donc, ne pas tout dire à l'exposé... ;
- préciser le choix de ne pas utiliser un élément du dossier (analyse des documents en une ou deux phrases) ;
- s'il y a des documents « théoriques », les utiliser pour introduire les contenus et la démarche adoptée ;
- présenter la « phase action » ;
- bien relier les objectifs et compétences de la séance au dossier sujet ;
- restreindre volontairement certaines parties de justifications ou commentaires ;
- si c'est une séquence, faire une présentation globale de la séquence, puis donner le détail d'une séance, comme exemple concret et enchaîner les autres séances s'il y a encore du temps, sinon conclure.

La conclusion est la synthèse de l'exposé et le lien entre des détails concrets et les choix didactiques et pédagogiques adoptés.

Pendant la phase d'entretien (de questions/réponses), il faut :

- bien écouter les questions en étant attentif et ouvert, en montrant qu'on cherche à comprendre ;
- ne pas se laisser déstabiliser, ne pas ironiser sur une question « bête » du jury ;
- répondre « je ne sais pas encore, je vais me renseigner » si on ne connaît pas la réponse ;
- essayer de répondre à une question type « que faites-vous, quand/si... » par « bien sûr, je ne suis pas encore PE » ou « bien sûr, je n'ai pas encore fait la classe, mais je ferais ou je pense que... » (attention, ce n'est surtout pas un moyen de se justifier ni une excuse : à l'oral professionnel, on demande de se mettre en posture professionnelle). C'est juste une allusion au fait qu'on n'a pas encore une grande expérience et qu'on en est conscient et que ce qu'on propose peut être remis en question.

2. Attentes du jury

Les textes apportent les précisions suivantes :

« *Ce qui pourra être attendu des candidats :*

- *Le candidat indique clairement ses objectifs d'enseignement.*
- *Le candidat expose, face au jury, le déroulement de sa séance ainsi que ses choix pédagogiques, justifiés par sa réflexion didactique. Il s'agit d'un exposé et non de la simulation d'une situation de classe.*
- *Le candidat intègre l'activité des élèves à sa présentation de séance.*
- *Le candidat s'appuie sur l'extrait du programme qui lui a été éventuellement fourni. Si les grandes lignes des programmes doivent lui être familières, il n'en est en effet pas exigé une connaissance précise.*

Méthodologie générale et théorie

- *Le candidat exploite le dossier. Il peut, s'il l'estime nécessaire, faire appel à des documents extérieurs au dossier dont il aurait connaissance. Il explicite, lors de l'entretien, les motifs qui l'ont amené à minorer éventuellement un document fourni par le dossier.*
- *Le candidat est évalué sur sa capacité à construire une réflexion d'ordre didactique et pédagogique et à la justifier ou à la faire évoluer lors de l'entretien. »*

Le jury attend donc de vous :

- maîtrise du sujet à enseigner : connaissance des mathématiques/du français/EPS/ connaissance du système éducatif ;
- repérage et articulation par rapport aux programmes officiels ;
- pertinence et cohérence des séances composant la séquence présentée ;
- capacité à construire une séquence : objectif, démarche, évaluation, etc. ;
- capacité à analyser sa pratique ;
- capacité à entrer en communication avec le jury ;
- capacité à répondre aux questions posées en sachant prendre du recul et sans agressivité.

« La forme des exposés proposée par les candidats s'organise autour d'une présentation des documents, de la séquence et de la séance. Les meilleurs candidats ont su proposer une utilisation pertinente des documents pédagogiques dans le cadre de leur séance. [...]

En définitive, le candidat efficace est celui qui démontre des prédispositions à engager une capacité à articuler savoir à enseigner-démarche d'apprentissage-finalité de cet objet d'apprentissage-évaluation, dans le but de déterminer les équilibres prédictifs à la mise en œuvre des conditions favorables permettant aux élèves d'apprendre. De fait, la dynamique de l'accessibilité des apprentissages pour tous les élèves est au cœur de cette recherche d'équilibre » (rapport du jury, académie de Bordeaux).

3. Quelques définitions à connaître

Apprentissage

*« L'apprentissage, c'est toute modification durable du comportement d'un organisme qui ne peut être attribuée à la seule maturation biologique » (Olivier Reboul, *Qu'est-ce qu'apprendre ?*). Les psychologues qui mettent en avant la **maturation** comme facteur de développement sont dits « maturationnistes » (figure typique : Arnold Gesell). C'est aussi le cas de Maria Montessori, par exemple.*

Autonomie

C'est la capacité d'un sujet à déterminer par lui-même sur quelle loi il règle sa conduite. Dans le langage courant, ce mot désigne la capacité à faire face seul aux événements de la vie.

Dans ses usages scolaires, le terme autonomie renvoie à la capacité de l'élève à organiser son rapport aux lieux et aux objets, aux autres et aux savoirs.

Comme ensemble de compétences, l'autonomie résulte à la fois d'un développement (affectif, moral, social, intellectuel, moteur...) et d'un apprentissage.

Selon Durkheim, la discipline est le fondement de la socialisation en même temps que de la liberté. C'est un instrument d'éducation morale : elle prépare chez l'enfant l'autonomie de la volonté.

Piaget s'oppose à cette thèse. Pour lui, le développement de l'autonomie morale de l'enfant ne peut venir d'une contrainte extérieure (ni individu, ni groupe social). Selon Piaget, l'autonomie morale s'oppose à la soumission au maître (et donc n'est pas issue de la discipline) : « *Veut-on former des individus soumis à la contrainte de la tradition et des générations antérieures ? En ce cas suffisent l'autorité du maître, et les leçons de morale [...]. Veut-on au contraire former des consciences libres et des individus respectueux des droits et des libertés d'autrui ? Il est alors évident que ni l'autorité du maître ni les meilleures leçons qu'il donnera sur le sujet ne suffiront [...]. Seule une vie sociale entre élèves eux-mêmes, c'est-à-dire un self-government poussé aussi loin qu'il est possible conduira à ce double développement de personnalités maîtresses d'elles-mêmes et de leur respect mutuel* » (Jean Piaget, *Où va l'éducation*).

Autorité

« *Supériorité de mérite ou de séduction qui impose l'obéissance sans contrainte, le respect, la confiance* » (Robert).

« *Ascendant, influence résultant de l'estime ou d'une pression morale* » (Larousse).

Étymologiquement, autorité vient de *auctor*, « qui fait croître ». L'intention de l'autorité est bien d'élever, de faire grandir l'élève, de construire son autonomie. Ce n'est pas un don naturel. Cela se travaille.

« *L'autorité du maître ne réside pas dans une capacité à se faire craindre, mais dans un attachement et une fidélité à quelques grands principes* » (Eirick Prairat).

Citoyenneté

C'est une notion politique.

« *Le terme définit un ensemble de droits et de devoirs. Le citoyen est un "sujet de droit". Il dispose de droits civils et politiques (libertés individuelles, d'être traité par la justice selon une loi égale pour tous, etc.). Il a, en revanche, l'obligation de respecter les lois, de participer aux dépenses collectives et de défendre la société dont il est membre. La citoyenneté définit un ensemble de droits et de devoirs réciproques. Le citoyen est aussi détenteur d'une part de souveraineté politique* » (René Rémond, *Abécédaire du Guide républicain*, 2004).

Civilité

Bonnes manières, « codes non écrits de respect mutuel ».

« *Le fruit d'une sagesse, née de l'expérience, qui se transmet surtout par l'éducation et par la langue* » (René Rémond, *Abécédaire du Guide républicain*, 2004).

Civisme

« *Le civisme, c'est se savoir partie prenante d'une collectivité [...] c'est s'intéresser à la chose publique et c'est enfin un comportement : c'est la citoyenneté vécue au quotidien. Le civisme s'exprime par des gestes élémentaires qui facilitent la vie commune. C'est se dire que rien n'est inutile et se conduire à chaque instant comme si de notre comportement personnel dépendait le cours de l'histoire et l'avenir du monde* » (René Rémond, *Abécédaire du Guide républicain*, 2004).

Didactique

Discipline qui a pour objet de rechercher les conditions les plus favorables à l'appropriation de savoirs déterminés. Elle est amenée à réfléchir sur les caractéristiques propres aux savoirs à enseigner et sur les processus mis en œuvre par les apprenants.

Un enseignant, dans sa réflexion, doit pratiquer deux types de questionnements. L'un d'ordre didactique, est centré sur les contenus à enseigner ; et l'autre, d'ordre pédagogique, centré sur la conduite de la classe.

Différenciation pédagogique

Différencier la pédagogie veut dire ne pas apporter les mêmes réponses pédagogiques ou didactiques à tous les élèves d'un même groupe classe, confrontés aux mêmes apprentissages, ayant pourtant le même programme à s'approprier, dans le même laps de temps.

Discipline

« *C'est l'ensemble des dispositifs et des règles de conduite dans la classe et au-delà* » (Eirick Prairat).

Échec scolaire

« **L'échec scolaire n'existe pas.** Ce qui existe, ce sont des élèves en échec, des situations d'échec, des histoires scolaires qui tournent mal. Ce sont ces situations, ces élèves, ces histoires qu'il s'agit d'analyser, et non un objet mystérieux ou un virus résistant qui s'appellerait "échec scolaire" » (Bernard Charlot).

Éducation

Éduquer vient du latin *educare* qui signifie « élever, faire grandir ». On parle aussi d'*ex-ducere* = « conduire hors de ».

La finalité de l'action éducative est bien de **susciter des conduites, des savoir-être**.

L'éducateur cherche surtout à favoriser **l'épanouissement personnel et l'intégration sociale de l'enfant**.

Enrôlement

Première étape du processus d'étayage défini par Bruner. Il s'agit d'engager l'intérêt et l'adhésion de l'apprenant chercheur.

Enseigner

« *C'est aider à apprendre* » (Viviane Bouysse).

Étayage (Jerome Bruner)

C'est **l'ensemble des interventions qui visent à soutenir et à guider celui qui apprend** en permettant : la compréhension du but poursuivi, la simplification de la tâche, la poursuite de l'objectif et le maintien de l'attention...

Il consiste à rendre l'apprenti capable de résoudre un problème, d'atteindre un but qui aurait été, sans assistance, au-delà de ses possibilités.

Handicap socioculturel

C'est une expression qui appartient aux enseignants et non à la recherche scientifique. Selon les enseignants, l'élève aurait un manque, et ce manque viendrait de son origine sociale parce que cette famille aurait des manques. Cette théorie s'adosse à la **théorie de la reproduction**.

« *Le handicap socioculturel n'est pas un fait, c'est une construction théorique, une certaine façon d'interpréter ce qui se passe dans les classes [...]. Il est avéré que certains enfants de milieux populaires réussissent malgré tout à l'école. Cela devrait fragiliser la théorie du handicap et de l'origine [...]. Il est exact que certains enfants ne parviennent pas à acquérir certains savoirs. Il est exact que souvent ils n'ont pas les bases nécessaires pour se les approprier. Il est exact qu'ils appartiennent souvent à des familles populaires. Ce ne sont pas ces faits que je remets en cause, mais la façon dont ils sont théorisés en termes de manques, sans que soient posées les questions du sens de l'école pour les familles populaires et leurs enfants ni celles de la pertinence des pratiques de l'institution scolaire et des enseignants eux-mêmes face à ces enfants* » (Bernard Charlot).

Instruire

En latin, *instruere*, c'est « équiper du nécessaire pour que quelque chose tienne debout ». Même racine que construire, structure...

Laïcité

La grande loi républicaine du 9 décembre 1905 qui sépare les Églises et l'État est **le socle du « vivre-ensemble » en France**. C'est par elle que la laïcité s'est enracinée dans nos institutions.

Les trois valeurs indissociables (à connaître par cœur, cette question est récurrente) qu'elle définit en font la pierre angulaire de notre pacte républicain :

- la **liberté** de conscience d'abord, qui permet à chaque citoyen de choisir sa vie spirituelle ou religieuse ;
- l'**égalité** en droit des options spirituelles et religieuses, ensuite ;
- enfin la **neutralité** du pouvoir politique qui reconnaît ses limites en s'abstenant de toute ingérence dans le domaine spirituel ou religieux.

« Sous l'effet de l'immigration, La France est devenue plurielle sur le plan spirituel et religieux. Il s'agit, dans le respect de la diversité, de forger l'unité. Si, au nom du principe de la laïcité, la France doit accepter d'accueillir les nouvelles religions, celles-ci doivent aussi respecter pleinement les valeurs républicaines.

Ces valeurs qui doivent nous unir, ce sont celles que l'on apprend à l'école. Et c'est en cela que l'école est un espace spécifique qui accueille des enfants et des adolescents auxquels elle doit donner les outils intellectuels [...] pour devenir des citoyens éclairés apprenant à partager, au-delà de toutes leurs différences, les valeurs de notre République.

C'est la raison pour laquelle, si l'école ne doit pas être à l'abri du monde, les élèves doivent être protégés de la "fureur du monde". Face aux conflits qui divisent, face aux comportements et aux signes qui exaltent la différence, l'école doit apporter sa contribution à cette communauté de valeurs, de volontés et de rêves qui fondent la République » (Réseau Canopé).

Loi Falloux (1850)

C'est la loi qui pose **officiellement la liberté d'enseignement**. Elle a une charge symbolique forte : elle consacre la dualité public-privé. Elle fixe aussi le programme de l'école primaire.

Loi Guizot (1833)

En 1833, elle pose **les bases de l'enseignement primaire** en France, en obligeant toutes les communes à entretenir au moins une école primaire (mais l'école n'est ni obligatoire, ni forcément gratuite).

Médiation

C'est l'ensemble des aides ou des supports qu'une personne peut offrir à une autre personne en vue de lui rendre plus accessible un savoir.

Métacognition

Dans tout apprentissage il est indispensable que l'enfant prenne conscience de sa façon de procéder, de l'analyser, d'en mesurer l'efficacité : « **apprendre à apprendre** ».

Motivation

C'est ce qui incite à choisir une activité, à s'y engager et à persévérer dans son accomplissement afin d'atteindre un but. Elle apparaît comme une des principales conditions requises pour la réussite des apprentissages.

Missions de l'école

Instruire, éduquer, former.

Pédagogie

C'est l'art d'enseigner, de conduire la classe. Concrètement, la pédagogie n'est pas une fin en soi, mais un moyen de faciliter les apprentissages.

La pédagogie suppose un questionnement : que se passe-t-il dans ce lieu bien particulier qu'est la classe ? Comment les élèves peuvent-ils apprendre, et apprendre ensemble ? Avec quelle organisation de la classe ? Avec quelles modalités de travail ?

Un enseignant, dans sa réflexion, doit pratiquer deux types de questionnements. **L'un d'ordre didactique**, est centré sur les contenus à enseigner ; **et l'autre, d'ordre pédagogique**, centré sur la conduite de la classe.

Rapport au savoir

C'est une manière dont un enfant donne du sens à un savoir. C'est un ensemble de représentations, d'attitudes et de comportements qui se construit au fil des situations et des rencontres, à l'intérieur et en dehors de l'école, et qui est susceptible d'évoluer.

Réforme Haby (1975)

Elle instaure le collège unique pour tous. Elle initie déjà l'idée d'un « savoir commun variable », mais cette idée ne sera pas retenue à l'époque.

Rituel

C'est un moment particulier dans la vie de classe qui, par répétition régulière, sert à structurer l'enfant en lui donnant des repères.

Socle commun

« Ce que nul n'est censé ignorer [...] sous peine de se retrouver marginalisé ou handicapé [...] il constitue l'engagement de la nation envers la jeunesse » (Haut Conseil de l'éducation).

Situation-problème

Dispositif que l'enseignant met en place lorsque les connaissances à acquérir ne peuvent pas se situer dans le prolongement direct de ce que les élèves savent déjà faire.

La situation-problème vise à créer un état de déséquilibre, un conflit cognitif, c'est-à-dire de mise en contradiction des représentations, mise en contradiction nécessaire à la motivation de l'apprentissage.

Transfert

Ce n'est pas parce qu'un élève a acquis des connaissances qu'il est capable de les transférer dans un autre contexte que celui dans lequel ces apprentissages se sont réalisés. Pour y arriver, l'élève doit être capable de se détacher de ses contextes d'apprentissage. Un apprentissage réussi fait donc appel à la faculté de se distancier, aussi bien par rapport à la situation à traiter que par rapport à ses propres pratiques.

Tutorat (Jerome Bruner)

La notion de tutorat repose sur l'idée qu'une personne, qui connaît la réponse, peut en aider une autre dans une situation d'apprentissage ou de résolution de problème. Le tuteur a pour mission d'aider le « tutoré » dans sa démarche de résolution ou d'apprentissage : il le soutient dans ses recherches, suggère des actions, réduit les difficultés... il procède ainsi à un étayage. Le tutorat entre pairs est une forme particulière de tutorat.

Valeurs

Ce sont les principes à partir desquels la société ou les individus procèdent à des choix. Ce sont **les éléments fondateurs de l'éthique**.

Zone proximale de développement (ZPD)

C'est la distance entre ce que l'enfant est capable de faire seul et ce qu'il ne peut réussir, même avec l'aide d'autrui. Dans la zone se situe ce que l'élève est capable de réussir sous la direction de quelqu'un d'autre et avec son aide.